

## Commission des interventions

### Séance du 13 novembre 2025

Décision CDI n° 2025-35

### **Pôle R&D « MIAME » pour la gestion des Migrateurs Amphihalins dans leur Environnement Programme d'actions 2025-2032 – Année 2026**

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret du 5 juin 2023 nommant Monsieur Olivier THIBAULT en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2022-27 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** le Contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 entre l'État et l'Office français de la biodiversité, signé le 18 janvier 2022 ;
- ▶ **Vu** le programme d'intervention 2023-2025 de l'Office français de la biodiversité approuvé par la délibération n° 2022-25 du 30 novembre 2022 et modifié par les délibérations n° 2023-23 du 30 novembre 2023 et n° 2025-04 du 13 mars 2025 du conseil d'administration de l'OFB ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office,

et après avoir valablement délibéré,

**DÉCIDE**

## ARTICLE 1 :

La Commission des interventions approuve le projet d'avenant pour le programme d'actions 2026 du contrat de coopération relatif au programme scientifique 2025-2030 du Pôle R&D « MIAME » pour la gestion des Migrateurs Amphihalins dans leur Environnement, entre l'OFB, l'INRAe, l'Institut Agro et l'Université Pau et des Pays de l'Adour, dans les conditions précisées dans le rapport présenté par le directeur général.

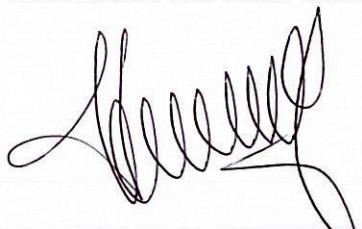
## ARTICLE 2 :

La Commission des interventions approuve le montant du programme d'actions 2026 à hauteur de 2 252 928,00 € (soit une programmation cumulée 2025-2031 portée à 7 506 120,64 €, et fixe le montant de la soulté maximum de l'OFB pour ce programme d'actions à **645 911,18 €** nets de taxe (soit une soulté cumulée 2025-2031 portée à 1 529 205,59 € nets de taxe).

## ARTICLE 3 :

Le Directeur général est autorisé à mettre définitivement au point les termes du contrat avec l'INRAe, l'Institut Agro et l'Université Pau et des Pays de l'Adour, et à procéder à sa signature.

Le Directeur général délégué aux ressources,  
chargé du secrétariat de la  
Commission des interventions,



Denis CHARISSOUX

La Présidente  
de la Commission des interventions,

**SANDRINE ROCARD**   
Signature numérique  
de SANDRINE ROCARD  
Date : 2025.11.13  
17:54:35 +01'00'

Sandrine ROCARD